



**Résumé :** *Jusqu'à quelle limite un traducteur peut-il sacrifier la forme au profit du sens du texte qu'il traduit (ou l'inverse) ? Doit-il faire disparaître toute coloration locale de la culture ? Si, cas-limite fréquent, le texte à traduire est dans le domaine du sacré, que faire ? Choisir la conceptualisation de la culture cible (la langue-culture de la traduction) ou bien celle de la culture source (la langue-culture de l'auteur originel) ? Questions éminemment complexes que l'article de HM-L passe en revue avec finesse et rigueur.*

**Abstract :** *What are the limits in preferring structure to meaning in translation (and even the opposite way) ? Should the translator withdraw all cultural dimension in a text ? Then, what solutions could be given concerning sacred language? Is it more attractive to consider translation practice in the translating language and culture ? Or is it essential to keep some elements to refer to the translated language? These complex questions represent a serious investigation that required subtlety from H.-M. Lecocq.*

**Mots-clés :** *Sémantique de la traduction, la traduction du sacré, transmission de la culture cible, traduction et appropriation du texte littéraire, liberté, contraintes.*

Dans un colloque sur la liberté en traduction, Fortunato Israël évoque l'idée de «la dialectique du même et de l'autre»<sup>1</sup> sur laquelle repose l'opération traduisante. Pour illustrer son propos, il propose, entre autres exemples, de traduire le mot *chèvre* par *biche* ou *agneau* (cf. *la chèvre de Monsieur Seguin*) dans une culture qui méprise cet animal. Cela, à condition que l'une ou l'autre bête symbolise «l'innocence» ou «l'insouciance»<sup>2</sup> dans la langue d'arrivée comme c'est le cas pour la chèvre dans la culture française.

Au cours du débat qui suivit son intervention, Françoise Wuilmart se déclara hostile à cette démarche tout en préconisant l'ouverture de la culture d'accueil à celle de départ. Autrement dit, c'est au lecteur du texte traduit de faire

l'effort affectif et culturel pour comprendre la culture de départ<sup>3</sup>.

Deux points de vue opposés qui nous renvoient au débat interminable entre sourciers et ciblistes et qui incitent tout traducteur à se demander jusqu'à quelle limite il peut sacrifier la forme au profit du sens. A-t-il vraiment le droit de s'approprier le texte au point de priver parfois son lecteur de la coloration locale de la culture de départ (en remplaçant par exemple la chèvre par une biche) ? La question est encore plus délicate lorsque les idées à traduire touchent le domaine du sacré. Si celui-ci est conceptualisé différemment par les deux cultures, laquelle des deux conceptualisations le traducteur doit-il adopter ? Celle de la langue source ou celle de la langue cible ?

Nous tenterons de répondre à ces questions à travers la traduction en français de quelques extraits d'une pièce de théâtre de Fatheyya al-Assal<sup>4</sup>. Ayant pour titre *Sign En-nessa (Prison des femmes)*, cette pièce est rédigée en arabe dialectal égyptien dans un style boulevardier. On notera ici que les didascalies sont rédigées en arabe littéral très proche du parler des Egyptiens. Les extraits que nous avons choisis se rejoignent sur le fait qu'ils comportent tous des expressions à caractère sacré.

Mais avant de procéder à la traduction de ces extraits, il faudra poser le cadre de cette étude en précisant tout d'abord ce que l'on désigne par «expressions à caractère sacré» ainsi que la place de celles-ci dans les deux cultures, la française et l'égyptienne, et en rappelant ensuite le rôle du traducteur d'un texte littéraire. Dans ce qui suivra, il s'agira alors, à partir de la traduction des exemples présentés, d'étudier de près les problèmes auxquels peut faire face le traducteur de ce type de texte. C'est en fonction des problèmes posés, ainsi que des solutions qui leur sont apportées, que cette partie de notre recherche sera divisée en trois points : *traduire le sacré par le sacré, traduire le «sacré» par le profane et traduire le «profane» par le profane.*

## Cadre de l'étude

### 1- Les expressions à caractère sacré et leur place dans les deux cultures

Nous désignons par cette appellation toute expression comportant des mots qui se rapportent à l'une des religions monothéistes (Dieu, le Prophète, etc.). La première idée qui vient à l'esprit d'un traducteur est de déterminer la place de ces expressions dans les deux cultures, source et cible, et comment elles sont conçues par les deux sociétés.

Mais entendons-nous d'abord sur le mot **sacré**.

S'évertuant à définir le sacré, beaucoup de spécialistes finissent par se trouver face à une notion indéfinissable. Ils se contentent toutefois de le situer comme l'opposé du profane<sup>5</sup>et, par la suite, de le décrire par rapport à celui-ci. Est donc sacré tout ce qui n'est pas profane et corrélativement, le profane est tout ce qui ne relève pas du sacré.

Or, les frontières entre ces deux notions sont instables, non seulement d'une

culture à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'une même culture et notamment dans la société égyptienne contemporaine, là où l'on assiste à une véritable osmose entre les deux, où le sacré ne cesse d'envahir le profane et où celui-ci en exprime constamment le besoin de telle sorte que les deux se perdent progressivement l'un dans l'autre. Cela se révèle de façon notoire dans la vie quotidienne des Égyptiens et essentiellement dans leur dialecte.

La langue française, elle aussi, connaît beaucoup d'expressions relevant du domaine du sacré et la littérature française en est témoin. Mais jugées aujourd'hui dépassées et ostentatoires, celles-ci sont de moins en moins fréquentes dans le parler des Français.

Cela dit, le traducteur se trouve en face de deux cultures qui conçoivent différemment les idées portées par ces expressions. Dès le départ, avant même la signature du contrat, il est conscient que les *correspondances* sont rares dans la traduction de ce genre de texte et que c'est à lui de faire l'effort «personnel» pour en trouver les *équivalences*.

## 2- Le rôle du traducteur d'un texte littéraire

Pour mieux comprendre sa démarche, tâchons d'abord de rappeler le rôle du traducteur d'un texte littéraire.

Si l'opération traduisante se déroule en trois étapes - *compréhension*, *déverbalisation* et *réexpression (ou reverbération)*<sup>6</sup>, le traducteur devient au cours de la première, la *compréhension*, un lecteur du texte source. Pour bien comprendre celui-ci, il explore le sens, non seulement des signes linguistiques, mais aussi des charges affectives et culturelles portées par ces derniers. Il sollicite à la fois le dit et le vouloir-dire de l'auteur.

Arrivé à la fin de cette étape et au début de la deuxième, le traducteur est déjà à l'intérieur du texte source. Il vit dedans. Il est lui-même chargé de toutes les idées et émotions véhiculées par ce texte et ce n'est qu'à ce moment-là qu'il peut, *déverbalisation* oblige, en rejeter tous les signes linguistiques.

Pour passer à la troisième étape, celle de la *reverbération*, notre traducteur abandonne son statut de lecteur de texte source au profit de celui d'auteur du texte cible. Sa tâche consiste ici à introduire le nouveau lecteur, celui du texte cible, à l'intérieur de ce dernier, de le charger des mêmes idées et émotions dont il a été emplí en tant que lecteur du texte source. Pour ce faire, il doit se servir d'autres signes linguistiques qui appartiennent à une autre culture, celle-ci n'ayant pas forcément la même vision du monde que la première. Les nouveaux signes linguistiques doivent à leur tour véhiculer, et le dit et le vouloir-dire de l'auteur du texte source.

## Traduire le sacré

Passons maintenant à l'aspect pratique et étudions la question d'une manière plus concrète à travers la traduction de quelques extraits de la pièce de théâtre susmentionnée. On notera que, pour la commodité du lecteur non arabophone,

chaque exemple cité sera suivi de sa traduction littérale. Nous soulignons également que parmi les personnages des extraits choisis, qui sont tous des femmes prisonnières, figurent des militantes politiques. Celles-ci, à l'encontre des autres femmes détenues, s'expriment dans un registre moins vulgaire.

### Traduire le sacré par le sacré

Le sacré n'est pas l'apanage de l'Égypte. La culture française, elle aussi, d'ailleurs comme toutes les autres cultures du monde contemporain, a connu ce concept. Elle l'a introduit dans sa langue, tantôt à travers les traductions des textes religieux appartenant aux autres civilisations, tantôt par le biais de sa propre histoire judéo-chrétienne. Cela se révèle clairement dans la traduction des deux exemples suivants :

#### *Exemple 1*

La scène suivante se déroule à l'intérieur de la prison là où l'une des prisonnières, Layla, fait une crise de nerfs et se met à crier. Une de ses compagnes, Khokha, essaye de la calmer :

- *Khokha* : (*ta'khudhu Layla fi hudniha wa tahmesu fi 'uthunayha bi-ba'di l-kalimât*)

*besme (A)llâh er-rahmân er-rahîm. esmallâ yakhti, esmallâ.*

Littéralement :

- *Khokha* : (*Elle prend Layla dans ses bras et lui chuchote quelques mots à l'oreille*)

*Au nom de Dieu Le Miséricordieux et Tout Clément. Le nom de Dieu ma Sœur,*

*Le nom de Dieu*<sup>7</sup>.

Dans cet exemple qui comporte deux expressions à caractère sacré, *besme (A)llâh er-rahman er-rahîm* et *esmallâ*, une image très locale est à retenir : pour calmer quelqu'un se trouvant dans une telle situation, on le prend dans ses bras, on lui chuchote quelques mots à l'oreille et on prononce des expressions ou des formules relevant du domaine de la religion. Mais l'au-delà des mots de ce texte, évident pour tout lecteur/spectateur égyptien, est que ces quelques mots chuchotés par Khokha à l'oreille de Layla ne peuvent être que des formules invocatoires. Les deux expressions à caractère sacré énoncées par cette même personne viennent confirmer cette idée.

En ce qui concerne *besme (A)llâh er-rahman er-rahîm*, il s'agit d'une formule prononcée par les musulmans avant d'entreprendre tout acte (manger, boire, travailler, etc...). Ceux-ci l'utilisent également avant de réciter le Coran ou, comme dans l'exemple présent, dans le cadre des formules d'invocation.

Pour conserver cette image locale égypto-musulmane dans le texte d'arrivée, le traducteur doit opter pour une traduction par *correspondances* de cette expression : *Au nom de Dieu*,

*Le Miséricordieux et tout Clément*, formule utilisée déjà en français dans les différentes traductions du Coran<sup>8</sup>, et seule capable de véhiculer l'idée de la référence à la religion à travers la récitation des formules invocatoires pour calmer quelqu'un. Même tout recours à un équivalent dans la culture française, appartenant au domaine religieux judéo-chrétien par exemple, ne convaincra pas le lecteur/spectateur français qui voit en face de lui deux protagonistes égypto-musulmans.

Mais, il faudra expliquer au nouveau lecteur que cette expression s'inscrit dans le cadre des formules invocatoires. Cette charge culturelle qui s'inscrit dans l'inédit du texte source, ne pourra-t-elle pas figurer dans la didascalie en traduisant *bi-ba'di l-kalimâti (quelques mots)* par (*quelques formules invocatoires*) ?

Quant à la deuxième expression, *esmallâ*, qui a pour origine *esm Allâh (alêk (litt. le nom de Dieu est sur toi))*, elle est utilisée par les musulmans pour que Dieu protège quelqu'un qu'on présume en danger. Si le dit de l'auteur est *le nom de Dieu est sur toi*, son vouloir dire est *le nom de Dieu est sur toi, donc Dieu te protégera*. Le sens véhiculé par cette formule se trouve donc essentiellement dans la charge affective qu'elle porte. On y voit l'image d'une personne implorant Dieu pour que celui-ci intervienne et protège une personne en danger. Nous proposons de rendre cette image par : *Que Dieu te protège !*, expression qui relève du domaine du sacré des Français et qui, bien que peu fréquente aujourd'hui dans leur parler, a l'avantage de conserver ce langage religieux des formules invocatoires.

Mais si *esmallâ* a été répétée deux fois par Khokha dans le même énoncé, c'est pour exprimer sa profonde inquiétude pour la personne en danger. Cette répétition n'est toutefois pas admise par la dialectique de la langue française. De même, en interpellant Layla par *yakhti (litt. ô ! Ma sœur !)*, la locutrice montre qu'elle éprouve de l'affection et de la pitié pour cette dernière.

Ces deux charges affectives portées par l'énoncé *esmallâ yakhti*, *esmallâ* et exprimant l'inquiétude, l'affection et la pitié pour la personne en danger peuvent être représentées par la traduction suivante : *Que Dieu te protège, ma pauvre chérie !*, un équivalent qui a l'avantage d'obéir à l'idiomaticité de la langue française et de rendre hommage en même temps au dit et à l'inédit du texte source.

Cet extrait peut donc être rendu comme suit :

*Khokha : (prenant Laïla dans ses bras et lui chuchotant à l'oreille quelques formules Invocatoires)*

*- Au nom de Dieu, le Miséricordieux et tout Clément ! Que Dieu te protège, ma pauvre chérie !*

Il ressort clairement de cet exemple que notre choix pour *les correspondances* ou *les équivalences* est basé essentiellement sur le critère de la fidélité «au sens et non pas à la langue»<sup>9</sup>. Dans le premier cas, on a vu que tout recours à un *équivalent* dans la langue française était susceptible d'anéantir cette image

propre à la culture égyptienne, celle des formules invocatoires récitées pour calmer quelqu'un. Par contre, pour la deuxième expression, une traduction par *correspondances* aurait caché le sens principal véhiculé par celle-ci, mais ne figurant pas dans ses signes linguistiques, celui d'invoquer Dieu pour qu'il intervienne et protège la personne en danger. Les deux cultures se sont donc arrangées seulement au niveau du sens et non pas à celui de la langue.

Ce compromis entre les deux cultures, nous pouvons l'observer également dans l'exemple suivant :

### Exemple 2

Une autre prisonnière, Saneyya, debout au milieu de la scène, décrit dans un monologue la nuit de nocce de son mariage forcé avec un homme qu'elle n'avait jamais rencontré auparavant :

- *Saneyya : râgel gharib we byetqefel 'alayya w 'alêh bâb wâhed, fe îdoh waraqet gawâz, we beyqûl ana halâlek metgawwezek aho 'ala sonnet Allâh wa rasûloh.*

Littéralement :

- *Saneyya : Un homme étranger et une seule porte se ferme sur moi et sur lui, un papier de mariage à la main et il dit je suis ton mari légitime, voilà je t'ai épousée selon la loi de Dieu et de son prophète.*

L'expression *'ala sonnet Allâh wa rasûloh* qui figure dans cet exemple est un cliché utilisé en Egypte dans un seul contexte, celui du mariage religieux, par conséquent, légitime et civil. Il est à souligner que le mariage en Egypte, aussi bien pour les musulmans que pour les coptes, est à la fois religieux et civil. Le mariage civil tout seul n'existe pas dans ce pays<sup>10</sup>. Partant de cette idée, un mariage *'ala sonnet Allâh wa rasûloh* est un mariage religieux et civil, donc personne ne peut le contester.

Comment rendre justice à toutes les valeurs culturelles portées par ce cliché, surtout que pour un lecteur/spectateur français, l'expression *selon la loi de Dieu et de son prophète* évoque seulement l'idée d'un mariage religieux ? Comment garder dans la langue d'arrivée cette «banalité» et cette même «figure de style usée»<sup>11</sup> qui caractérise les clichés ?

Le cliché français *devant Dieu et devant les hommes* ne couvre-t-il pas le sens d'un mariage accepté à la fois par la religion et par la société ? Dans ce cas-là, nous pouvons traduire l'énoncé en question par :

- *Saneyya : Je me suis trouvée enfermée dans la chambre avec un inconnu. Celui-ci, un acte de mariage à la main, s'est présenté à moi en me disant qu'il était mon mari légitime devant Dieu et devant les hommes.*

### Traduire «le sacré» par le profane

Comme nous avons pu l'observer à travers les exemples précédents, un des phénomènes récents qui marquent le dialecte égyptien est le recours incessant

de ses locuteurs aux expressions à caractère sacré. Mais, à force d'utiliser celles-ci dans leur parler quotidien, les Egyptiens ne cessent de les charger d'autres valeurs qui relèvent de leur monde profane.

Prenons l'exemple de l'expression *in châ' Allah* dans l'extrait suivant :

### Exemple3

Au cours d'une conversation qui se déroule entre deux prisonnières, la première, Ansaf, reproche à l'autre, 'adalat, de se laisser aller et d'avoir des poux plein la tête. Celle-ci lui répond :

- ('adalat : *hanaddafo lmîn ya hasra ! lel-'e'dâm elle mestanîni ?*

- Ansaf : *la yakhti. teffi men boqqek. howwa mech el-mohâmi qallek in châ' Allah mo'abbad ?*

littéralement :

('adalat : *Je les nettoie (ses cheveux) pour qui hélas ! Pour la pendaison qui m'attend ?*

Ansaf : *Non ma sœur. Crache de ta bouche. N'est-ce pas l'avocat t'avait dit si Dieu le veut perpétuité ?*

On notera ici, comme cet exemple le montre, que la peine capitale n'a pas été abolie en Egypte et que la pendaison constitue le mode d'exécution dans ce pays.

L'énoncé cité par *Ansaf* comporte quelques expressions et formules qui, vu leur opacité, méritent d'être élucidées. D'abord, en ce qui concerne l'expression figurée *teffi men boqqek* (*Litt. crache de ta bouche*), elle est utilisée en Egypte lorsque quelqu'un fait une prévision à laquelle on ne croit pas et qu'on souhaite qu'elle ne soit pas réalisée. L'emploi de l'impératif *teffi* (*crache*) et le ton sur lequel cette formule est prononcée montrent le refus catégorique par l'énonciateur des propos de son partenaire.

Nous signalons également que l'expression *yakhti* (*ma sœur*) ne porte pas la même charge affective véhiculée par celle du premier exemple<sup>12</sup>. Dans ce nouveau contexte, elle vient après la particule de négation *la* (*non*), seulement pour renforcer cette négation.

Quant à *in châ' Allah*, il s'agit d'une expression prononcée par les musulmans, soit avant d'entreprendre un projet (voyages, sortie, études, etc...), ou dans un but de voir leurs souhaits réalisés. Ayant comme source le Coran, elle est utilisée d'une manière fréquente en arabe littéral et dans le parler des Egyptiens. L'analyse sémantique de cette expression se suffit à elle-même pour en déduire l'implication logique : *si Dieu ne veut pas, mon projet ou mon souhait ne sera pas réalisé*. Mais, en plus de son sens de base, cette formule va gagner avec le temps d'autres valeurs dont celle portée par le présent énoncé, celle de rassurer son allocataire en lui affirmant que son souhait sera réalisé. Avec ce nouveau sens, le *in* (*si*) a perdu sa fonction de conditionnel, comme si la locutrice voulait dire à son allocataire : *Dieu le voudra et donc ton souhait sera réalisé*.

Il est intéressant de signaler également que l'interrogation négative *howwa mech ? (n'est-ce Pas ?)* a une valeur déclarative qui implique un assentiment de la part de l'allocataire.

A la lumière de ces explications, nous proposons comme équivalent à cet exemple :

*(adalat : A quoi bon m'en débarrasser ? Avec la pendaison qui me guette ?*

*Ansaf : Mais non ! Arrête ! L'avocat t'a affirmé que t'en prendras pour perpète, n'est-ce pas ?*

Le verbe *affirmer* suivi d'une interrogation négative à valeur déclarative (*n'est-ce pas ?*) a pour rôle de rassurer l'allocataire, comme si celle-ci devait répondre par : *oui, puisque l'avocat me l'a affirmé, je serai donc condamnée à perpétuité et non pas à mort.*

Nous précisons également que si les deux expressions, *Mais non ! Arrête !* et *la' yakhti, teffi men boqqek !*, ne présentent pas la même équivalence de formes, elles ont la même force perlocutoire et sont donc capables de produire le même effet chez les deux lecteurs/spectateurs, égyptien et français.

Un autre exemple qui montre cette assimilation par les expressions à caractère sacré, de nouvelles valeurs profanes :

#### Exemple 4

Dans son même monologue sur son mariage forcé<sup>13</sup>, Saneyya continue à décrire sa première nuit de nocce :

*Saneyya : we stahmelt we rdît, we Rabbena ma ywarri hadd elle garâli sâ'et ma dakhalt ott-en-nôm wana gesmi kollo byetre'ech men el-khof.*

Littéralement

*Saneyya : j'ai supporté, j'ai consenti, que Dieu ne montre à personne ce qui m'est arrivé quand je suis entrée dans la chambre, tout mon corps tremblant de peur.*

Selon la traduction littérale de l'expression *Rabbena ma ywarri hadd (Que Dieu ne montre à personne)*, il s'agit d'un souhait à travers lequel la locutrice implore Dieu pour que personne ne subisse ce qui lui est arrivé. Celui-ci, nous pouvons le voir par delà les signes linguistiques, ne peut être qu'un malheur.

Mais, utilisée d'une manière fréquente par l'usager égyptien, cette expression qui a acquis le statut de cliché, va gagner avec le temps une nouvelle charge supplémentaire, celle de l'atrocité du malheur que le locuteur doit annoncer. Cette charge sera d'une telle importance qu'elle relèguera au second degré l'image de l'invocation de Dieu par le locuteur. Pour transmettre ce cliché avec la nouvelle charge qu'il véhicule, nous proposons la traduction suivante :

*Saneyya : - Il fallait que je m'y fasse et m'y résigne. Mais, je ne la souhaite*

*à personne, pas même à mon pire ennemi, cette sensation de peur que j'ai eue une fois entrée dans la chambre, tremblante de tout mon corps.*

Si les deux expressions *Rabbena ma ywarri hadd* et *je ne la souhaite à personne, même pas à mon pire ennemi* présentent des divergences sur le plan énonciatif, elles s'accordent sur la charge culturelle qu'elles portent, celle de l'atrocité de ce que le locuteur doit annoncer et ont donc l'avantage de provoquer la même réaction affective chez les deux lecteurs, égyptien et français.

### Traduire «le profane» par le profane

Vous avez dit profane ? Oui, profane !

Les Egyptiens vont aller encore plus loin avec leurs expressions à caractère sacré et ce en introduisant un nombre non négligeable dans leur monde profane. La différence entre les expressions précédentes et celle que nous allons analyser maintenant réside dans le fait que celles-ci, bien que comportant des mots sacrés comme *Allah*, ont laissé disparaître leur sens original sacré, sens que seule une recherche étymologique est capable de dévoiler.

Prenons le cas de l'extrait suivant :

#### Exemple 5

La scène se déroule dans l'appartement de Salwa, une militante politique. Lorsqu'elle entend la sonnerie de la porte, craignant l'arrivée des inspecteurs de police, elle commence à ramasser quelques tracts pour les brûler. Mais on continue à sonner et à frapper à la porte, ce qui l'amène à dire :

- *Salwa : aywa...aywa...tayyeb....tayyeb....*

*On frappe et on sonne encore très fort, elle essaye de cacher les tracts en disant :*

- *Salwa : qolna tayyeb... Allah !*

Littéralement :

- *Salwa : Oui...Oui...D'accord...D'accord*

- *Salwa : On a dit d'accord...Allah !*

On remarquera à travers la traduction littérale des deux énoncés que Salwa est contrariée par l'impatience de la (ou des) personne(s) qui frappe(nt) à la porte. Elle prononce le mot *Allah* dans une interjection pour marquer son indignation. En effet, cette interjection très fréquente en Egypte, ne véhicule pas l'idée de l'invocation de Dieu, comme dans les exemples précédents. Cela revient au fait que la charge affective qu'elle porte a réussi, avec le temps, à cacher son caractère sacré original et donc «sa signification objective»<sup>14</sup>.

Ces deux énoncés prononcés par Salwa, peuvent donc être traduits comme suit :

- *Salwa : Oui ! J'arrive ! J'arrive !*

- *Salwa : ça va ! ça va ! Oh ! Oh !*

Si ces signes linguistiques que nous proposons sont totalement différents de ceux figurant dans le texte source, ils sont porteurs des mêmes valeurs affectives véhiculées par ce dernier, à savoir : l'indignation et la colère devant l'impatience de quelqu'un qui frappe à la porte.

Cette désobéissance à la forme dans la traduction de certains textes, ne constitue-t-elle pas le seul moyen de rester fidèle au sens ?

Un autre exemple témoin de la désacralisation par le sujet égyptien de beaucoup d'expressions appartenant, à l'origine, à son univers sacré :

### Exemple 6

Toujours dans le cadre de son monologue sur son mariage forcé<sup>15</sup>, Saneyya explique qu'après l'échec de celui-ci et son divorce, elle a dû se livrer à la prostitution pour subvenir à ses besoins. Une fois qu'elle termine son monologue, une autre prisonnière, une militante politique, lui dit :

- *Mona* : *fazî... fazî... ma ' qûl teddi gesmak le-reggâla ma fîch bênek we benhom machâ ' er.*

- *Saneyya* : *(tuqahqihu ' âleyatan fi ' asâ)*

*machâ'er...ma châ' Allah ya machâ'er...*

Littéralement

- *Mona* : *Horrible.... Horrible.... Est-ce possible que tu donnes ton corps à des hommes entre toi et eux il n'y a pas d'affections.*

- *Saneyya* : *Affections... Ce que Dieu a voulu Ô affections...*

En effet, l'expression *ma châ' Allah* (*ce que Dieu a voulu*), très courante en Egypte, voire dans le monde arabo-musulman, est, dans son sens original, une interjection utilisée pour exprimer une grande admiration devant quelque chose ou quelqu'un. Une manière de dire : *Oh ! Que c'est beau !* L'analyse étymologique de cette interjection révèle la manière de penser de ses usagers (*c'est beau parce que Dieu a voulu que ce soit beau !*).

Mais dans cet exemple, *ma châ' Allâh* est employée par antiphrase. *Saneyya* l'utilise dans ce contexte de situation par ironie. Il s'agit ici d'une ironie accompagnée de colère. Avec cette nouvelle figure de style et en changeant d'intonation, cette locutrice nous laisse «entendre le vrai en disant le faux»<sup>16</sup>. Le vocatif *ya (Ô)* dans *ya machâ ' er (Ô affections)*, vient renforcer le ton ironique sur lequel elle s'exprime.

Pour transmettre au lecteur du texte cible toutes ces valeurs, nous proposons la traduction suivante :

- *Mona* : *C'est horrible ! Horrible ! Comment peux-tu donner ton corps à des hommes pour qui tu n'éprouves aucune affection ?*

- *Saneyya* (*D'un rire sonore et amer*) : *Affection ? ! Tu parles !*

L'expression française *Tu parles !* avec tout le sens qu'elle porte, par et au-delà de ses signes linguistiques (de la moquerie accompagnée quelquefois de colère), renforcée ici par la description dans la didascalie du rire de Saneyya (*sonore et amer*), n'est-elle pas capable de transmettre fidèlement et avec toute honnêteté, le sens emporté par *ma châ' Allah ya machâ'er !* ?

A la lumière de cette démarche, traduire les mots, seulement les mots, n'aurait jamais réussi à rendre le sens voulu par leur auteur et aurait donc conduit à l'échec complet de l'opération traduisante.

## Conclusion

Nous avons pu constater à travers les quelques exemples que nous avons traduits, la référence incessante, par les Egyptiens, à Dieu et à la religion. Ce phénomène, on l'a bien vu, se manifeste fortement dans leur dialecte et se traduit par le foisonnement d'expressions à caractère sacré dans leur parler quotidien.

Mais, avec le temps, un certain nombre de ces dernières s'est laissé envahir par d'autres valeurs appartenant au monde profane des locuteurs égyptiens. Et c'est là que se pose le premier problème de la traduction des textes littéraires rédigés dans ce dialecte.

Pour éviter ce problème, tout traducteur rigoureux et soucieux de rendre le sens, explicite et implicite, de ces expressions, doit percevoir, au cours de l'étape de *la compréhension*, l'évolution sémantique qu'a subie chacune de ces dernières et saisir, par la suite, le seul sens qu'elle véhicule à l'intérieur de son contexte de situation.

Quant au deuxième problème auquel fait face le traducteur, il ne relève pas seulement de la traduction du sacré dans une culture qui le conceptualise différemment. Le vrai problème est de trouver une solution pour transmettre dans la culture cible les expressions dites à caractère sacré avec toutes les valeurs et charges profanes qu'elles portent et qui relèvent du répertoire culturel, affectif et émotionnel de la langue source. Et comme notre pauvre traducteur, ne l'oublions pas, est avant tout un lecteur du texte de départ, il a été lui-même chargé de toute cette dose culturelle, affective et émotionnelle. Il en reste prisonnier et n'obtient sa délivrance qu'en déversant cette charge dans le texte d'arrivée dans le but de mettre son lecteur dans le même état émotionnel.

Pardonnons-lui si, pour ce faire, il est parfois obligé de transgresser la lettre, l'essentiel pour lui étant de rester fidèle au sens.

## Notes

<sup>1</sup> F. Israël, «Traduction littéraire : l'appropriation du texte», in *La liberté en traduction*, Didier Erudition, 1990, P. 17.

<sup>2</sup> Idem, p.23.

<sup>3</sup> Ibid. PP.34-35.

<sup>4</sup> Ecrivain et dramaturge égyptienne contemporaine.

<sup>5</sup> R. Caillois, *L'homme et le sacré*, Editions Gallimard, 1950, P.11

<sup>6</sup> M.Lederer, *La traduction Aujourd'hui*, Hachette FLE, P. 22,32 et 44.

<sup>7</sup> Pour toutes les traductions littérales, nous avons tenu à garder les mêmes signes de ponctuation figurant dans le texte arabe original.

<sup>8</sup> Avec quelques variations selon les traductions.

<sup>9</sup> A. Hurtado Albir, *La notion de fidélité en traduction*, Didier Erudition, 1990, P.72

<sup>10</sup> Il existe par contre le mariage appelé « orfi » conclu par un acte sous seing-privé signé par les deux personnes concernées et deux témoins. Ce type de mariage est refusé par la société, donc n'est pas civil. De plus, il est contesté par les hommes de religion.

<sup>11</sup> R. AMOSSY, « D'une culture à l'autre : réflexions sur la transposition des clichés et des stéréotype », in *Palimpsestes*, N° 13, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001, P.9

<sup>12</sup> Voir Exemple 1.

<sup>13</sup> Voir Exemple 2.

<sup>14</sup> S. Ulmann, *Précis de sémantique française*, Editions A.Francke. S.A. Berne 1965, PP. 151-152.

<sup>15</sup> Exemples 2 et 4.

<sup>16</sup> N. Ricalens- Pourchot, *Lexique des figures de style*, A. Collin, 1998, P.17.

## Bibliographie

Amossy, R. 2001. « *D'une culture à l'autre : réflexions sur la transposition des clichés et stéréotypes* », in *Palimpsestes*, N° 13, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, PP. 9 - 27.

Caillois, R. 1950. *L'homme et le sacré*, éditions Gallimard, Paris.

Hurtado, A.A. 1990. *La notion de fidélité en Traduction*, Didier Erudition, Paris.

Fortunato, I. 1990. « *Traduction littéraire : l'appropriation du texte* », in *La liberté en traduction*, Didier Erudition, Paris.

2002. « *La trace du lien en traduction* », in *Fidélité, altérité, équivalences ? La traduction comme relation*, Actes du colloque international, tenu à l'ESIT 2000, L.M. Minard, Paris /Caen.

Lederer, M. 2002. « *correspondances et équivalences, faits de langue et faits de discours en traduction* », Paris, in *Identité, altérité, équivalence ? La traduction comme relation*, Actes du colloque international, tenu à l'ESIT, Mai 2000, Lettres Modernes Minard, Paris /Caen .

Lederer, M. 1994. *La traduction aujourd'hui : le modèle interprétatif*. Hachette FLE, Paris.

2002. « *correspondances et équivalences, faits de langue et faits de discours en traduction* », Paris, In *Identité, altérité, équivalence ? La traduction comme relation*, Actes de colloque international, tenu à l'ESIT, Mai 2000, Lettres Modernes Minard, Paris/Caen.

Ricalens-Pourchot, N. 1998. *Lexique des figures de style*, A. Collin.

Ulmann, S. 1965. *Précis de sémantique française*, Editions A. Francke. S.A. Berne.